



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

Besançon, le 15 JUN 2015

Direction Départementale des Territoires
Connaissance, Aménagement des Territoires, Urbanisme
Unité planification

Affaire suivie par : Valérie Thomas
tél. 03 81 65 69 86
valerie.thomas@doubs.gouv.fr

Objet : Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme
Porter à connaissance
P.J. : 1 porter à connaissance

Monsieur le Maire,

Le conseil municipal de votre commune a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. Conformément à l'article R.121.1 du code de l'urbanisme, je vous transmets l'ensemble des informations juridiques et techniques nécessaires à la réalisation de votre document d'urbanisme.

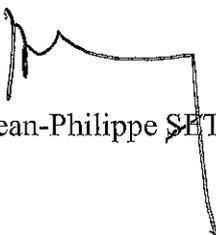
A cet effet, je vous adresse un (1) document sous forme de « porter à connaissance » au sens de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains.

En fonction des évolutions réglementaires et si de nouvelles informations susceptibles d'intéresser la réalisation de votre document interviennent, je vous transmettrai ces nouveaux éléments sous la forme d'un « porter à connaissance complémentaire ».

Je vous précise également que le « porter à connaissance » doit désormais être tenu à la disposition du public et qu'il peut être joint au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Jean-Philippe SETBON

Monsieur le Maire
de la commune de **PLACEY**
Rue de la Mairie
25170 PLACEY